YERRES

Service Relations Publiques
N°tél : 01 69 49 76 15
N/réf : NDA/NW/CD

DECISION N°2000/35

OBJET : Convention de prestations de service relative à l'animation musicale de la cérémonie du 19 mars "Fin des combats en Algérie" conclue avec L'HARMONIE CROSNOISE

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la commune doit avoir recours à une fanfare pour la cérémonie du 19 Mars 2000,

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de l'Association dénommée "L'HARMONIE CROSNOISE " sise 34, rue des Carquelins - 91560 Crosne

DECIDE

DE signer avec ladite association une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à l'animation musicale de la cérémonie du 19 Mars 2000, pour un montant de 1 500 F TTC.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 2000, fonction 0, sous-fonction 024, nature 6188.

Fait à Yerres, le 18 février 2000

Le Député-Maire

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Nicolas DUPONT-AIGNAN